

<b>Zeitschrift:</b>	Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte
<b>Band:</b>	27 (1976)
<b>Artikel:</b>	Remarques sur le jardin du XVIIIe siècle à Genève
<b>Autor:</b>	Tomi-Schneiter, Liliane
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-393226">https://doi.org/10.5169/seals-393226</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Jardin de la maison Bonnet à Genthod (Estampe de la Zentralbibliothek Zürich, Graphische Sammlung)

## REMARQUES SUR LE JARDIN DU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE À GENÈVE

par Liliane Tomić-Schneiter

Le plan d'ensemble ordonnant les jardins, les bâtiments ruraux, les cours en relation avec la maison de maître est une exception<sup>1</sup> qui illustre la distance prise par les Genevois avec l'exemple français.

L'aménagement du terrain en surélévation de la maison, en déclivité progressive des terrasses, en creux pour les accès orthogonaux, est visible sur les tracés postérieurs à la construction<sup>2</sup>. Ce n'est qu'à la fin du siècle, lors de remaniements dans le goût du jardin mixte qu'apparaissent des plans plus précis indiquant les masses vertes, l'alignement des vergers et le dessin des surfaces gazonnées.

Lors des deux principales campagnes de construction, de 1710 à 1730 et de 1750 à 1775, les réalisations royales et les préoccupations des théoriciens allemands ou français, n'éveillent qu'un faible intérêt dans le public genevois. De ce fait, il est difficile de retrouver dans les catalogues des libraires<sup>3</sup> des titres d'ouvrages traitant de l'art du jardin ou de découvrir dans la correspondance des propriétaires la trace d'une commande faite à un jardinier ou à un architecte pour aménager les alentours de la maison.

L'idée préconisée par Gérardin<sup>4</sup> de dessiner exactement le parc qui servira d'écrin à la maison puis d'en reporter les éléments sur le terrain, de sorte que les arbres soient représentés par des piquets penchés ou croisés, que les plans d'eau figurent sur des toiles blanches et que les platebandes soient bâties de cordes, cette idée aurait paru saugrenue.

Un tel simulacre destiné à vérifier la qualité du projet n'entrant pas dans les compétences des propriétaires genevois qui tous ont été les artisans de leurs jardins. De plus la place réservée au jardin d'agrément ne devait jamais empiéter sur l'espace cultivé. Le souci d'économie et de rentabilité a longtemps prévalu chez les patriciens gérant un domaine rural souvent important.

La rupture, fréquente en France, entre le jardin et le paysage environnant, n'apparaît pas dans une campagne où les vergers et les terres labourables, la maison de maître et les dépendances sont en contact direct. L'intégration naturelle des nouveaux aménagements avec le paysage est due autant aux dimensions réduites des allées et des parterres qu'à la permanence d'habitudes locales.

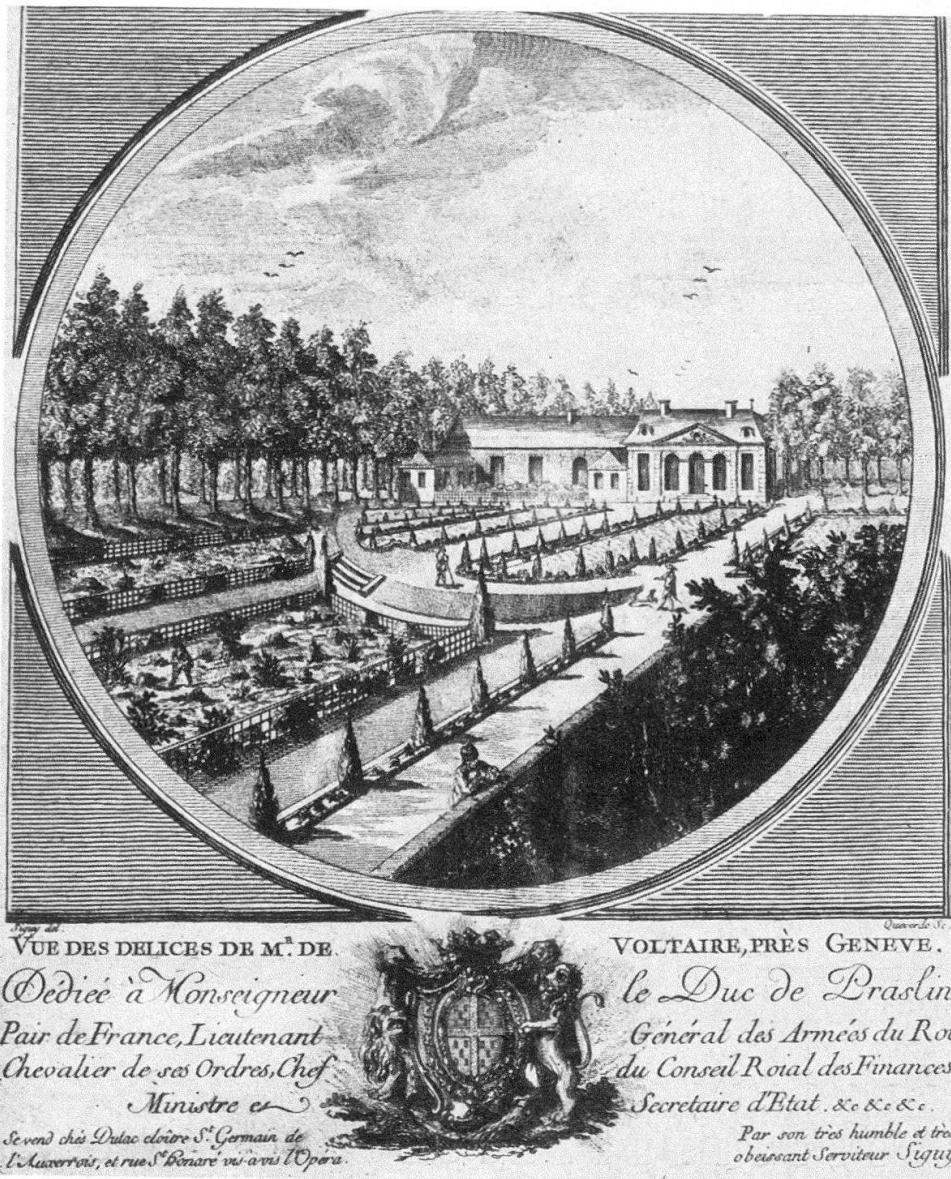
- Terrasses et parterres sur les devants de la maison raccourcis par la présence d'un potager, de vignes ou de prairies.
- Salle de marronniers dans la cour d'honneur accusant la bipolarité cour et jardin.
- Mosaïque de petites cultures, herbes aromatiques, herbes médicinales, fleurs d'ornement disposées librement.

L'influence française s'est surtout exercée dans les abords immédiats de la maison de campagne par la géométrisation des surfaces gazonnées présentant une sorte de tablier devant la demeure et dégageant la perspective sur un point de vue attrayant. Le style des jardins français est tout autant dans l'harmonisation des terre-pleins, dans les brèches ouvertes sur le paysage extérieur par les allées, que dans l'emploi des charmilles ou des massifs de buis. La haute fantaisie des ifs taillés en formes de personnages ou d'animaux, l'assujettissement de la nature au compas, le bariolage des sables, le caractère symbolique donné au jardin par la présence de statues, ces excès ont été épargnés aux Genevois grâce au goût naturel des commanditaires et à l'absence de vanité mise dans l'exécution des projets.

On peut faire observer que le jardin manque de richesse<sup>5</sup>, que l'absence de petits édifices, d'orangeries, de serres appauvrit l'ensemble, néanmoins l'aménagement du parc dans les proportions de la maison est une création originale, exemplaire par l'apport de solutions de continuité avec la morphologie du pays.

Voltaire s'inspire de la mode française pour transformer le jardin des *Délices* en demeurant toutefois attentif à ce que le produit des vergers, des vignes et du potager soit de rapport. Il travaille en amateur, sans plan préalable, négligeant l'avis d'auteurs comme Jacques-François Blondel<sup>6</sup> qu'il aura vraisemblablement lu. Si le plan général est rectiligne, il n'y a aucune science dans l'articulation des niveaux, dans la répartition des degrés, dans le façonnement des charmilles. Cultiver son jardin se limite à un exercice salutaire qui ne provoque pas chez Voltaire le désir d'entrer dans les querelles esthétiques de ses contemporains.

Avant même d'avoir pris possession de son domaine *Sur Saint-Jean*<sup>7</sup>, au mois de mars 1755, Voltaire a déjà décidé des améliorations qu'il apportera dans les bâtiments



Les *Délices* de M. de Voltaire, près Genève. (Estampe de Signy conservée à l’Institut et Musée Voltaire)

et les jardins. (Lettre du 28 mars 1755 à Robert Tronchin – «... Je vous ai déjà fait planter deux cent cinquante arbres, je vous ai fait percer des avenues, je vous fais bâtir une petite aile...».)

Dans le mémoire pour les *Délices* du 31 janvier 1765, signé Racle architecte, il est dit qu’«on a fait de très beaux potagers entourés de balustrades peintes en verd et six autres quarrés avec le bassin au milieu pour les arroser...». Voltaire dans une lettre du 18 avril 1755 s’était plaint d’avoir trouvé «le pressoir (est) avec l’orangerie, les chevaux avec les vaches; la serre, sous ma chambre à coucher; le potager, auprès du parterre, et cela s’appelait: avoir du goût!»

De 1755 à 1760, Voltaire passe commande (lettre du 6 juillet 1757: «... 100 pieds d’arbres du clos de ces bons pères...»), s’essaye à faire mûrir les muscats et les pêches et construit «des bâtiments à la Palladio». Il obtiendra la symétrie voulue des parterres,

symétrie non dépourvue d'une certaine sécheresse due à l'emploi systématique d'ifs taillés et de treillages contre les murets des jardins potagers et fruitiers. Les boulingrins quarrés encadrant le sentier sablé, l'allée de marronniers dans l'axe transversal de la maison, les charmilles en portiques fermant la pièce d'eau, sont autant d'aménagements réguliers qui répondent au besoin qu'a Voltaire d'agrandir optiquement sa propriété qu'il dotera au sud d'une belle terrasse de trente toises de long. Le terrain rectangulaire est reprotoportionné par l'établissement de deux salles d'arbres carrées flanquant les ailes de la maison et l'alignement des arbres fruitiers prolongeant la terrasse est équilibré par l'échelonnement des vignes sur le flanc est du coteau.

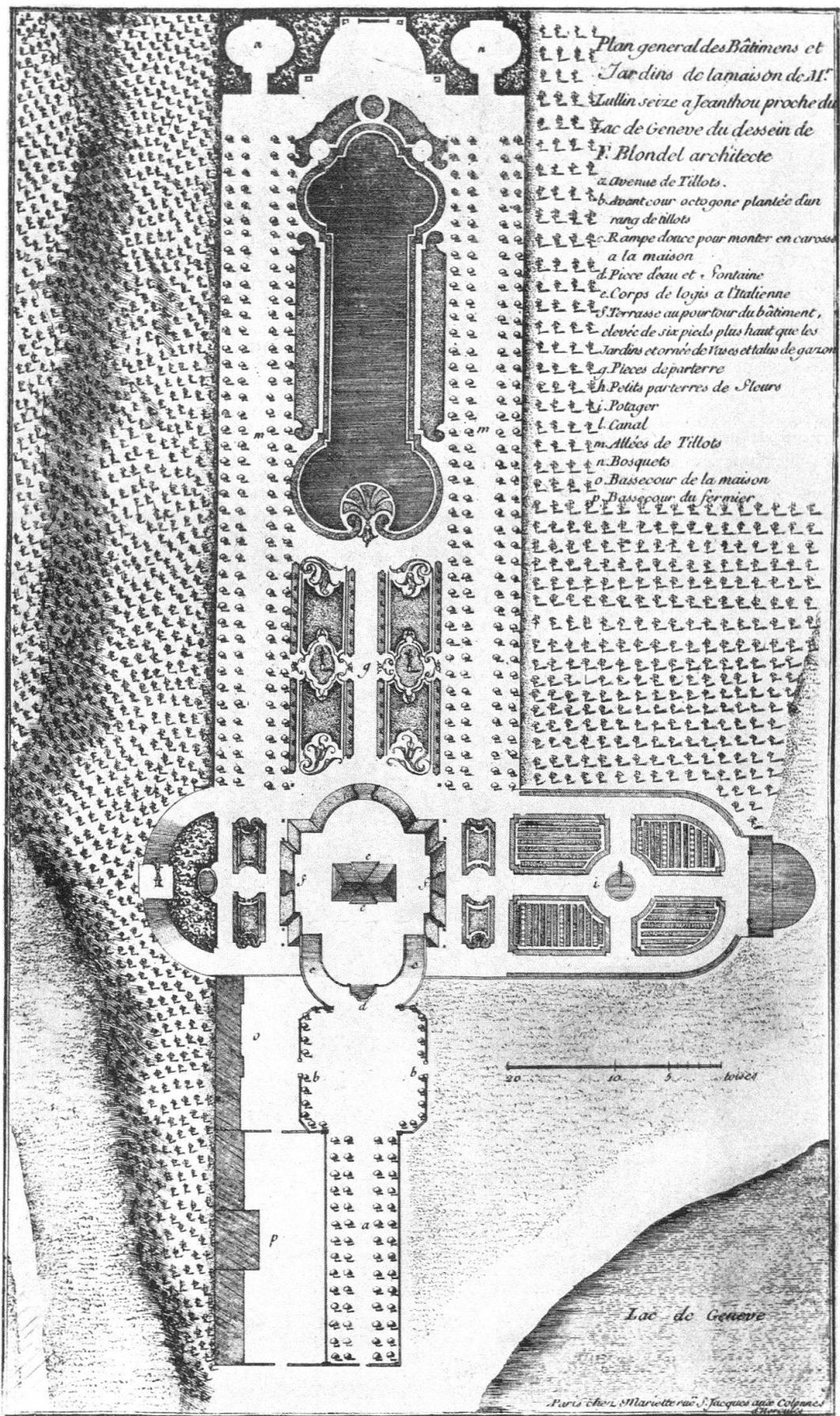
Aidé par son jardinier Loup, Voltaire réussit ses effets scéniques et dégage son panorama sur la ville dans l'esprit du jardin français formel. Satisfait, il déclare à M. Watelet, le 25 avril 1760 : «...Je n'ai vu nulle part une telle situation ; je doute que celle de Constantinople soit aussi agréable...»

*Ami Lullin*<sup>8</sup> (1695-1756) est un des rares patriciens genevois à faire appel à un architecte étranger de renom pour réaliser les plans de sa maison de campagne et ceux des jardins. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, les ateliers parisiens et lyonnais adresseront sur demande des dessins, voire des maquettes ou encore la main-d'œuvre spécialisée. La question de ces relations entre Genève, Paris et la province reste ouverte.

Les projets de Jean-François Blondel (1663-1756) sont connus<sup>9</sup>. Si l'exécution a été confiée à des artisans locaux, le résultat a la marque d'une conception originale qui n'eut pas d'influence directe sur la construction genevoise. Au cours de l'hiver 1723, l'architecte s'est rendu sur les lieux pour établir les plans définitifs en tenant compte de la configuration du terrain. Il faut observer le façonnement de la butte sur laquelle s'élève la maison pour saisir toute la différence avec la maison de campagne genevoise à terrasse unique en promontoire sur le devant.

Les terrassements de J.-F. Blondel sont traités pour devenir le négatif au sol des profils de l'architecture. Dans la concentration des effets architecturaux sur le jardin se trouve le caractère exceptionnel du plan plus que dans le tracé orthogonal des allées ou que dans la distribution des vergers. L'orientation même de la maison est assez conventionnelle dans le sens où la vue panoramique sur le lac n'est pas privilégiée, les grandes façades donnant l'une sur la succession des cours, l'autre sur un canal bordé de tilleuls.

De juillet à décembre 1724, A. Lullin surveille la mise en place de la terrasse à redans (de 6 pieds plus haute que les jardins) dont le dessin précis doit être soutenu par un talus à faible pente. Le motif architectural plaqué au sol par un dallage soigneusement ajusté est repris dans les extrémités du canal par l'architecture végétale des bosquets et des buis taillés. La même géométrie dessine les pièces du potager fermé par des grilles en fer forgé. A. Lullin a compris l'importance des plantations qui dans l'esprit de l'architecte devaient raffermir la grande finesse du tracé architectural. Il s'occupe personnellement des commandes faites à Lyon de marronniers, de buis, d'ifs, d'arbres fruitiers et tient un livre de comptes<sup>10</sup> précieux pour l'histoire de la construction genevoise. Tous les textes<sup>11</sup> soulignant l'importance de la lumière et des couleurs, il est probable que J.-F. Blondel ait prévu sous ce rapport les masses vigoureuses des arbres, le



Plan de Jean-François Blondel du jardin de la maison Lullin à Genthod



Pavillons et jardin de Merlinge

relief des statues concentrées autour de la maison et la ferronnerie car il est évident qu'en noir et blanc, la fermeté du dessin reste toute relative.

Si les pavillons et autres fabriques n'ont pas connu le succès que leur a réservé la France, certains propriétaires, à la fin du siècle, ont voulu néanmoins en orner leurs jardins<sup>12</sup>. En général les patriciens genevois se sont contentés d'élever des loges encadrant symétriquement le grand portail d'entrée ou à défaut, de placer des vases sculptés sur les piliers de la porte cochère.

Sur le type des loges ont été construits deux remarquables pavillons<sup>13</sup> au bout du jardin clos de *Merlinge*. Une charmille centrale accentue l'effet symétrique par le double arc de cercle sur l'allée principale. Huit pièces de gazon bordées de buis découpent la surface rectangulaire qui aboutit aux pavillons carrés. Le pavillon gauche servant de chapelle, une abside lui a été accolée<sup>14</sup>. Ces pavillons se distinguent par la beauté des proportions et par la qualité de la construction. Les ouvertures cintrées, les chaînages d'angle et la corniche moulurée sur laquelle repose le toit à quatre pans brisés sont d'une grande élégance.

La retenue dans le décor architectural et le sens de la mesure dans l'ordonnance des jardins prévalent dans chacune des créations genevoises du XVIII<sup>e</sup> siècle. A la fin du siècle, la mode du jardin paysager contraindra la nouvelle bourgeoisie à des remaniements. Les pelouses seront nivelées, les allées seront rompues et les tracés sinueux des ruisseaux remplaceront les anciennes pièces d'eau<sup>15</sup>. L'intérêt pour la nouveauté dans les plantations et pour les morceaux d'architecture étrangère a transformé le site. Les parcs à l'anglaise demeurent, les jardins à la française sont conservés dans les Archives.

Toutefois, l'ordonnance classique était si parfaitement intégrée au paysage genevois, que l'ancienne forme des jardins résiste aux modes, restaurée dans les pastiches de style classique.

#### Notes

- <sup>1</sup> Cf. J.-F. Blondel, «Plan ... de la maison de M. Lullin sise à Jeanthou ...». – Cf. Varembé, Plan de 1788. *La maison bourgeoise dans le canton de Genève* (1912), p. 89.
- <sup>2</sup> Les Délices, Plan de 1788. – L. FULPIUS, *Une demeure historique : Les Délices de Voltaire*, Genève 1949.
- <sup>3</sup> Par exemple: Suite du catalogue des livres françois ... chez les frères de Tournes, 1719. – Catalogue général des livres françois ... chez les frères Cramer et Cl. Philibert, 1752.
- <sup>4</sup> R. L. GÉRARDIN, *De la composition des paysages...*, Genève 1777.
- <sup>5</sup> PRINCE DE LIGNE, *Coup d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe*, Nouv. éd. Paris 1922.
- <sup>6</sup> J.-F. BLONDEL, *De la Distribution des maisons de plaisir...*, Paris 1738.
- <sup>7</sup> Propriété de J. J. Mallet dont la maison de maître a été probablement construite par son père, Gédéon Mallet (1666–1750).
- <sup>8</sup> G. FATTO, *Nos Anciens et leurs Œuvres*, Genève 1903, et L. HAUTECŒUR, *Histoire de l'Architecture classique en France*, t. III, p. 100, Paris 1950.
- <sup>9</sup> Cf. J. MARIETTE, *L'Architecture française*, éd. originale, 1727 (réimpr. 1927), Maison Lullin, Creux-de-Genthod; plans de 1723.
- <sup>10</sup> G. FATTO, *Histoire de Genthod et de son territoire*, Genthod 1943.
- <sup>11</sup> DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Théorie ... du jardinage*, Paris 1709.
- <sup>12</sup> Cf. la folie dans le jardin de la maison Fazy, à Russin (3<sup>e</sup> quart du XVIII<sup>e</sup> siècle).
- <sup>13</sup> Architecture Louis XV postérieure à la maison (1625–1645).
- <sup>14</sup> Inscription datée de 1785.
- <sup>15</sup> Cf. P. E. MARTIN, Varembé, Genève 1949. «Plan d'un jardin paysagiste à établir à Varembé ... le 16 juillet 1807.»

## DER VOLKSGARTEN VON 1874/1876 IN GLARUS

EIN KLEINES BEISPIEL ZUM THEMA «STADTPARK  
IM 19. JAHRHUNDERT»

von Jürg Davatz

Glarus, der Hauptort des gleichnamigen Kantons, zählt heute etwas über 6000 Einwohner. Und doch besitzt es – wie sonst nur weit grösse Städte – einen Stadtpark. Grösse und gartenkünstlerische Bedeutung des Glarner Volksgartens sind zwar nur bescheiden. Von historischem Interesse ist er indes nicht allein deshalb, weil er hundert Jahre alt geworden ist. Aus zeitgenössischen Protokollen und Zeitungsartikeln geht hervor, dass man ihn aus verwandten Gründen und in ähnlicher Weise anlegte wie Parks in vielen grösseren Städten. So kann am Beispiel von Glarus auf eine bedeutende Aufgabe der Gartenkunst und des Städtebaus im 19. Jahrhundert hingewiesen werden, nämlich auf die Schaffung öffentlicher Parkanlagen.